



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2012
Français
Original : anglais

Vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2008 (2011), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 septembre 2012 le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation sur le terrain, le Libéria entrant dans une nouvelle phase critique. Le présent rapport fait le point des principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 16 avril 2012 (S/2012/230) et présente des informations sur les stratégies et opérations coordonnées de la MINUL et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) dans les régions frontalières entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, ainsi que mes recommandations concernant le renouvellement du mandat de la MINUL.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Il y a eu peu de réactions au Libéria à l'annonce de la condamnation, le 30 mai, de l'ancien Président Charles Taylor à une peine de 50 ans de prison par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, qui l'a jugé coupable d'avoir aidé et encouragé la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité pendant la guerre civile en Sierra Leone. Cet événement a toutefois eu pour effet de susciter chez les hommes politiques libériens et les membres de la société civile un regain d'intérêt envers l'application des recommandations faites par la Commission Vérité et réconciliation. Le 26 juin, un des membres de l'opposition à la Chambre des représentants a présenté un projet de loi en vue de la création d'un tribunal pour les crimes de guerre au Libéria qui serait chargé de traduire en justice les principaux responsables des graves violations du droit international humanitaire et du droit libérien qui ont été perpétrées depuis décembre 1989. Les audiences publiques sur ce projet de loi devraient donner lieu à un examen plus large de la question de la détermination des responsabilités dans les atrocités commises pendant la guerre civile au Libéria, ainsi qu'à la mise en avant de l'importance de la réconciliation nationale.

3. Au mois d'avril, un atelier a réuni les principales institutions ayant pour mandat de favoriser la réconciliation nationale, qui ont mis au point à cette occasion



une feuille de route stratégique en faveur de l'apaisement et de la réconciliation nationale. Cette feuille de route doit être validée par la population et les responsables politiques lors de consultations régionales, en plus d'être approuvée par les corps législatif et exécutif en vue du lancement de son application au mois d'octobre. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme a axé ses efforts sur l'application de la recommandation de la Commission Vérité et réconciliation portant sur le dispositif Palava Hut (hutte des palabres), qui permet aux auteurs d'exactions de demander pardon à la communauté, et a mis en place des comités à cet effet dans les 15 comtés du pays.

4. Bien que la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, se soit apparemment engagée auprès de l'opposition à constituer un gouvernement d'ouverture après son élection contestée en 2011, seules 11 des 447 personnes nommées au Cabinet et occupant d'autres positions gouvernementales n'étaient pas affiliées au parti au pouvoir au 1^{er} août. Les exclus, dont certains sont des membres du Parti de l'unité, le parti au pouvoir, ont exprimé leur mécontentement. Le 27 juin, une soixantaine de jeunes du Parti de l'unité ont manifesté devant la résidence de la Présidente, en demandant qu'elle quitte la tête du parti. Ils l'ont accusée de népotisme et de négligence à l'égard du parti depuis sa réélection. La Présidente a ensuite rencontré les dirigeants des partis, notamment des représentants des jeunes, pour s'entretenir avec eux de leurs motifs de mécontentement.

5. Depuis l'annonce, en février, de la découverte de gisements de pétrole au large des côtes du Libéria, le Gouvernement a été la cible de critiques pour son traitement des contrats afférents et l'opacité de sa gestion du secteur pétrolier. La question de l'allocation des contrats pétroliers fait actuellement l'objet d'une enquête parlementaire et le Parlement a aussi entrepris d'élaborer un projet de nouvelle législation pour le secteur. La Société pétrolière nationale du Libéria a par ailleurs lancé un processus parallèle de réforme du secteur en organisant un forum des diverses parties prenantes afin de mettre au point une politique pétrolière dans l'objectif d'informer l'ensemble du dispositif de gouvernance de ce secteur.

6. En mars, la Présidente a présenté au Sénat un projet de législation prévoyant la constitution d'un organe d'examen constitutionnel. Le 28 juin, elle en a demandé le retrait, en indiquant que la Commission pour la réforme du droit qui existait déjà était à même de procéder à cet examen. Les faits qui ont suivi laissent augurer d'une nouvelle dynamique dans le processus de réforme constitutionnelle, après une période de progrès limités. Le 7 juillet, le principal parti d'opposition, le Congrès pour le changement démocratique, a organisé un forum de consultation politique rassemblant les partis politiques, y compris le parti au pouvoir, et les groupes de la société civile, pour parvenir à un consensus sur la question de la réforme constitutionnelle et électorale et examiner d'autres problèmes, comme celui du financement des partis politiques et de la réconciliation nationale. Des propositions concrètes assorties de délais ont été formulées lors d'une réunion organisée en suivi le 20 juillet.

7. La Commission électorale nationale a organisé des élections partielles dans le comté de Sinoe au mois d'avril et dans le comté de Montserrado au mois de juillet pour pourvoir deux sièges vacants à la Chambre des représentants. Une controverse a éclaté lorsque le candidat du Congrès pour le changement démocratique au siège de Montserrado a manqué de peu de voir sa candidature annulée au motif qu'il ne l'avait pas présentée dans les délais. Bien que sa candidature ait finalement été

acceptée par la Commission, il a perdu cette élection partielle face au candidat du Parti de l'unité, alors même que Montserrado était considéré comme un fief du Congrès pour le changement démocratique. Le parti au pouvoir a également remporté l'élection partielle du comté de Sinoe. Les résultats de ces élections ont conduit certains membres de l'opposition à conclure que le parti au pouvoir était favorisé par la modification introduite en application des résultats du référendum national d'août 2011, qui veut que l'obtention de la majorité absolue ne soit plus nécessaire pour les élections législatives.

B. Situation sur le plan de la sécurité

8. La situation en matière de sécurité est restée globalement stable, quoique fragile. Les troubles civils, le désordre public et la violence à l'égard des femmes et des filles sont les principaux motifs de préoccupation. L'instabilité le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire ne laisse pas non plus d'être préoccupante.

9. Le 13 juin, une équipe de la Police nationale enquêtant sur un vol de caoutchouc a essuyé des tirs à la plantation de la Liberia Agriculture Company à Buchanan (comté de Grand Bassa), qui est le théâtre d'affrontements périodiques entre les employés et des saigneurs illégaux, souvent d'ex-combattants.

10. Le 18 juillet, environ 700 étudiants de l'Université du Libéria ont pris part à une marche pacifique à Monrovia pour marquer leur désaccord envers l'administration étudiante en place, à laquelle il reprochait de ne pas servir leurs intérêts. Peu après la fin de cette marche, des violences ont éclaté devant le campus et se sont prolongées le long de la rue, faisant deux blessés et endommageant plusieurs véhicules. La Police nationale a arrêté 10 étudiants suspectés d'avoir participé à cette émeute.

C. Questions régionales

11. La situation à la frontière longue de 700 kilomètres avec la Côte d'Ivoire, largement poreuse, est demeurée volatile, comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 29 juin sur l'ONUCI (S/2012/506). Outre le fait que sept soldats de l'ONUCI ont trouvé la mort à la suite d'une attaque durant laquelle ils ont été pris pour cibles le 8 juin, au moins 27 civils ont été tués lors d'attaques contre des villages ivoiriens à proximité de la frontière libérienne. Le 9 juillet, le Gouvernement libérien a décrété la fermeture de sa frontière avec la Côte d'Ivoire, sauf pour les activités humanitaires, et celle-ci n'avait toujours pas été rouverte au moment de la finalisation du présent rapport.

12. À la mi-juin, le Gouvernement libérien a lancé l'opération Restore Hope, une opération de sécurité conjointe dans le comté de Grand Gedeh, à proximité de la partie la plus instable de la région frontalière, afin de lutter contre la menace posée par les éléments armés. Les bureaux de l'équipe spéciale conjointe, composée d'éléments des forces armées libériennes, du Groupe d'intervention rapide de la Police nationale et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, ont été installés dans un centre d'opérations conjointes à Zwedru, dans le comté de Grand Gedeh. Dans le cadre de l'opération Restore Hope, les forces de sécurité nationales ont arrêté plus d'une douzaine de suspects et ont publié une liste de 10 Libériens et Ivoiriens recherchés, dont faisaient notamment partie les anciens commandants des

deux principales factions belligérantes lors de la guerre civile libérienne, suspectés d'être impliqués dans des activités de mercenariat. Quatre d'entre eux ont déjà été arrêtés ou se sont rendus.

13. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 29 juin sur l'ONUCI, les Gouvernements libérien et ivoirien ont tenu, avec la MINUL et l'ONUCI, une réunion quadripartite à Abidjan, le 13 juin, et ils sont parvenus à un accord pour améliorer leur coopération et prendre des mesures afin de remédier à la situation particulièrement fragile aux frontières. Outre le renforcement de la collaboration entre leurs organismes respectifs en charge de la sécurité et l'intensification des opérations de sécurité, les deux pays sont convenus de mesures en vue de restaurer la confiance des populations locales et de promouvoir la réconciliation nationale de chaque côté de la frontière. Les deux gouvernements ont d'autre part demandé à l'Organisation des Nations Unies de faciliter l'organisation d'une réunion de réconciliation transfrontière entre dirigeants traditionnels au mois de septembre.

14. À la suite de l'attaque dont ont été victimes les soldats de l'ONUCI le 8 juin, la MINUL a intensifié ses activités à la frontière. Les unités de police de la MINUL ont renforcé les patrouilles qu'elles effectuent conjointement avec les organismes de sécurité libériens à la frontière et autour des camps de réfugiés, tandis que la composante militaire de la MINUL resserrait sa vigilance, en augmentant la fréquence de ses patrouilles aériennes et de ses patrouilles pédestres aéroportées. La MINUL a aussi déployé deux hélicoptères armés à Greenville, dans le comté de Sinoe, plus près de la frontière, et en a posté un autre en attente à Monrovia, en appui aux opérations aériennes transfrontières. La MINUL et l'ONUCI ont amélioré la coopération de leurs composantes civiles et militaires et les deux missions, en consultation avec les deux équipes de pays des Nations Unies, ont mis au point un plan prévoyant le lancement immédiat d'initiatives en ce qui concerne la sécurité et le contrôle des frontières, le renforcement de l'autorité de l'État dans les zones frontalières et le retour et la réintégration durables des réfugiés. Elles ont aussi finalisé un concept révisé pour l'« Opération Mayo », prévoyant des patrouilles parallèles toutes les quinze jours et la participation des civils aux réunions sur la sécurité frontalière.

15. La situation le long des frontières du Libéria avec la Guinée et la Sierra Leone est restée généralement stable, les organismes de sécurité libériens et la MINUL continuant de participer aux opérations frontalières « Loko » et « Seskin » avec les Gouvernements guinéen et sierra-léonais respectivement.

D. Situation humanitaire

16. Alors que le chiffre record de quelque 200 000 réfugiés avait été atteint en mai 2011, un exercice de vérification poussée et d'enregistrement biométrique mené par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les partenaires humanitaires a permis de confirmer qu'il ne reste plus qu'environ 58 000 réfugiés ivoiriens au Libéria, principalement grâce aux retours volontaires et à la facilitation des rapatriements en Côte d'Ivoire. Plus de la moitié des réfugiés restants se trouvent dans les camps et les villages des comtés de Grand Gedeh, de Maryland et de Nimba. Le HCR et les partenaires humanitaires continuent de faciliter les retours en Côte d'Ivoire. Entre mars et mai, les rapatriements volontaires ont augmenté en moyenne au rythme de 500 réfugiés par semaine, bien que les attaques du mois de

juin aient suscité un climat de peur, ralentissant le rythme des retours et provoquant des arrivées sporadiques de nouveaux réfugiés au Libéria.

17. Au vu de la diminution du nombre des réfugiés ivoiriens, le Gouvernement libérien, avec l'appui du HCR, a entrepris de regrouper les camps. En juillet, un camp situé dans le comté de Grand Gedeh, qui abritait près de 1 800 réfugiés, a été fermé et ses résidents ont été transférés dans un autre camp. Dans le cadre du plan susmentionné au paragraphe 14, les équipes de pays des Nations Unies au Libéria et en Côte d'Ivoire collaborent afin de mettre au point un programme intégré de réintégration des réfugiés. Le 1^{er} août, une réunion transfrontière axée sur la question des moyens d'existence a été tenue en présence de responsables de la MINUL et de l'ONUCI, des deux équipes de pays des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales des deux pays afin d'informer le processus en cours.

18. D'importantes mesures d'assistance humanitaire et d'aide au relèvement s'imposent toujours pour répondre aux besoins des derniers réfugiés et de leurs communautés hôtes dans les comtés de Grand Gedeh, Maryland, Nimba et River Gee. Les partenaires humanitaires au Libéria apportent une aide aux quelque 58 000 réfugiés, 140 000 Libériens en situation de vulnérabilité et 2 000 ressortissants de pays tiers. Les quelque 9 000 réfugiés libériens qui sont revenus dans le pays depuis le début de 2012 avec l'appui du HCR, et avant l'annulation du statut de réfugié pour les Libériens, entrée en vigueur au 1^{er} juillet, ont besoin d'aide. Leur retour contraint le Gouvernement libérien à trouver de nouvelles activités économiques lucratives alors que le marché du travail est déjà limité. Par ailleurs, d'après les estimations révisées établies au milieu de l'année, l'appel humanitaire d'un montant de 97 millions de dollars qui a été lancé pour 2012 n'est pour l'instant financé qu'à hauteur de 34 %.

E. Évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme

19. Le 23 juin, 41 citoyens ivoiriens arrêtés en rapport à une cache d'armes découverte dans le comté de River Gee en juin 2011 ont été extradés du Libéria à la demande du Gouvernement ivoirien. Le HCR n'a pas été autorisé à vérifier l'identité des détenus ni à documenter les demandes d'asile qu'ils auraient pu faire avant leur extradition. Comme il avait été fait appel de leur extradition, les parlementaires se sont inquiétés de la régularité de la procédure et de la bonne application du traité d'extradition entre les deux pays.

20. Le 19 juillet, le Sénat a adopté à l'unanimité des propositions de modification de la législation en vigueur qui auraient pour effet de criminaliser les « actes homosexuels » et d'interdire le mariage entre personnes du même sexe si elles sont approuvées par la Chambre des représentants et contresignées par la Présidente. Selon des informations diffusées dans les médias, des militants des droits des homosexuels auraient été victimes de menaces et d'attaques en 2012. D'autre part, les pratiques traditionnelles néfastes, par exemple le recours au poison « sassywood » comme forme d'ordalie, se sont poursuivies pendant la période considérée, et ceux qui les ont organisées n'ont reçu que des amendes relativement faibles. Le Ministère des affaires intérieures a collaboré avec diverses parties prenantes, notamment les chefs traditionnels, pour faire appliquer les directives gouvernementales en ce qui concerne les activités des sociétés secrètes, et

notamment l'interdiction de toute initiation forcée. Bien qu'elles couvrent plusieurs domaines, ces directives ne traitent pas du grave problème des mutilations génitales féminines qui ont toujours cours dans la plupart de ces sociétés. Par suite des activités des sociétés secrètes, le taux de scolarisation des enfants, et en particulier des filles, a continué de chuter dans certains comtés.

21. Les capacités nationales en ce qui concerne la surveillance et la promotion des droits de l'homme sont restées limitées, bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines, notamment en ce qui concerne l'établissement du plan d'action national pour les droits de l'homme, qui doit être approuvé à la fin de 2012. Depuis 2010, 1 150 membres de l'armée, de la police et des services d'immigration libériens ont suivi une formation visant à promouvoir l'application des normes en vigueur en matière de droits de l'homme. Les initiatives ayant pour objectif de doter les institutions gouvernementales de coordonnateurs des questions relatives aux droits de l'homme suivent leur cours, bien qu'aucun coordonnateur n'ait encore été nommé à ce jour. Au début de l'année 2012, avec l'appui de la MINUL, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a effectué un exercice de vérification des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention de la police et alerté les organismes gouvernementaux compétents des cas préoccupants pour qu'ils puissent intervenir. Toutefois, la Commission connaît toujours de graves problèmes internes, ce qui a entravé sa capacité de s'acquitter de son mandat en recevant les plaintes relatives aux droits de l'homme et en menant des enquêtes.

F. Situation économique

22. La croissance économique en 2011 était de 6,3 %, soit légèrement moins que le taux prévu, de 6,8 %, et elle devrait atteindre les 8,8 % en 2012. En mai, la Présidente a présenté au Parlement son projet de budget pour l'exercice 2012/13, d'un montant de 649 millions de dollars, soit environ 25 % de plus que le précédent budget. L'expansion modeste du secteur des services et l'augmentation de l'investissement direct étranger, en particulier dans les industries extractives, ont dopé la croissance. Toutefois, malgré une forte croissance, le sous-emploi et le chômage restent importants. Par ailleurs, l'inflation est plus marquée que prévue, atteignant les 11 %, et les prix des denrées alimentaires et des combustibles demeurent élevés. Les exportations de produits de base sont reparties mais les prix sont toujours volatiles.

23. À l'issue des consultations avec les diverses parties prenantes organisées par le Gouvernement à l'échelle des capitales de comté, la deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté, intitulée « Programme de transformation par l'action », est en passe de finalisation. Ce plan, qui couvre les mêmes grandes questions que la première stratégie, est articulé autour de trois domaines stratégiques : les investissements dans l'infrastructure (notamment le développement du réseau électrique, du réseau routier et des installations portuaires); les investissements dans le capital humain (grâce notamment à l'amélioration des compétences des jeunes et à la promotion de la réconciliation nationale); et les investissements dans les institutions (notamment la promotion de la croissance économique, accompagnée d'une amélioration de la sécurité et de la protection des droits de l'homme). Dans la deuxième stratégie, la priorité est souvent donnée aux initiatives de la première stratégie dont le degré d'exécution s'est révélé décevant, tandis que les composantes

consacrées à la justice, à la sécurité et à la réconciliation sont alignées sur le Programme de consolidation de la paix au Libéria. Le dispositif de suivi et d'évaluation, ainsi que le calcul des coûts et le programme de mise en œuvre de la deuxième stratégie, sont en cours de finalisation.

III. Renforcement des capacités en matière de sécurité nationale et de justice

A. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

24. Tout le monde s'accorde à dire que la viabilité financière est une question essentielle pour le renforcement du secteur de la sécurité au Libéria. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial en date du 16 avril, il a récemment été recommandé, à l'issue d'un examen des dépenses publiques de sécurité, d'augmenter le budget consacré aux institutions de sécurité libériennes, en particulier à la police et aux services d'immigration. Dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13 qui a été présenté au Parlement, il est cependant proposé de réduire les crédits alloués à ces deux institutions, malgré l'augmentation de 3 millions de dollars du montant accordé au secteur de la sécurité, essentiellement destinée aux forces armées.

25. Le Bureau national des enquêtes et le Ministère de la sécurité nationale, qui auraient dû être dissous en vertu d'une loi de 2011 visant à rationaliser le secteur de la sécurité, ne l'ont pas encore été. En avril, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la MINUL ont entrepris une évaluation de l'Office de lutte contre la drogue, qui a reçu peu de soutien international jusqu'à présent parce qu'on croyait qu'il serait incorporé dans la police, à l'instar d'autres institutions. Or, celle-ci restera indépendante; une feuille de route en vue de sa réforme a donc été élaborée dans le cadre de cette évaluation. Des projets de loi sur diverses questions, notamment le contrôle des armes à feu et des drogues et les services de police, n'ont pas encore été adoptés. En mars, l'ONU a évalué la capacité qu'a le pouvoir législatif d'assurer la surveillance du secteur de la sécurité, l'objectif étant d'en améliorer la gestion et d'y renforcer l'application du principe de responsabilité. Elle a constaté que les commissions parlementaires compétentes détenaient des pouvoirs importants, mais que l'efficacité de leurs activités de contrôle était entravée par l'insuffisance des moyens matériels, la connaissance limitée de la réforme du secteur de la sécurité et le manque de personnel d'appui à plein temps. Une des recommandations clés formulées à l'issue de l'évaluation préconisait la mise en place d'une commission s'occupant des plaintes civiles.

26. Le plan de travail de 2012 concernant le programme conjoint pour la justice et la sécurité, qui porte sur une période de trois ans et dont le texte final a été établi en janvier, prévoit l'achèvement de la mise en place du pôle régional pour la justice et la sécurité à Gbarnga, dans le comté de Bong, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Le pôle régional exercera ses activités dans les comtés de Bong, de Lofa et de Nimba. Au mois de juillet, la plupart des travaux avaient été menés à bien; la construction du tribunal de circuit devrait se terminer au cours des prochains mois. Le Gouvernement libérien et ses partenaires, notamment la Commission de consolidation de la paix, ont décidé que les deux prochains pôles

seraient établis à Harper, dans le comté de Maryland, et à Zwedru, dans le comté de Grand Gedeh.

B. Police nationale

27. Au cours de la période considérée, la Police nationale a lancé plusieurs opérations, notamment dans les zones adjacentes à la Côte d'Ivoire. Ces opérations ont mis en évidence certaines améliorations importantes apportées au fonctionnement de la police, notamment en ce qui concerne le Groupe d'intervention d'urgence, mais ont également fait ressortir l'insuffisance de la dotation en personnel, des moyens logistiques et des capacités de communication, particulièrement au niveau du comté. Une évaluation du nombre minimal d'agents formés et équipés dans chaque comté est en cours, avec l'appui de la MINUL.

28. Le 27 juillet, le Gouvernement norvégien a mis de nouveaux dortoirs, salles de classe et équipements de cuisine à la disposition de la Police nationale, portant ainsi la capacité d'accueil de l'École nationale de police de 300 à 600 recrues par an, conformément à l'objectif défini par le Gouvernement consistant à doubler les effectifs du service de police, qui passeraient ainsi de 4 200 à 8 000 agents. Malgré cette augmentation de la capacité d'accueil, il reste des difficultés à surmonter pour répondre aux besoins en matière de financement et de capacité de gestion et trouver suffisamment de candidats qualifiés. Ces problèmes seront aggravés par la diminution de crédits importante prévue dans le projet de budget national pour 2012/13 au titre de la Police nationale dans son ensemble, qui touchera également l'École de police.

29. Au mois d'avril, 150 recrues ont terminé leurs études et 101 ont commencé leur formation sur le terrain. De plus, 153 recrues ont commencé leur formation à l'École nationale de police au début du mois de mai. La sixième classe de l'Unité d'appui de la police libérienne, qui comptait 104 étudiants, a terminé sa formation en juin. Les femmes représentaient en moyenne 23 % des étudiants. Les capacités existantes du service de police ont également continué d'être renforcées, l'École nationale de police ayant dispensé une formation en cours d'emploi à 665 agents, dont 118 femmes, depuis le début du mois d'avril. Des ateliers de formation à la protection des femmes et des enfants, à la protection des lieux du crime et à la conduite d'enquêtes, aux droits de l'homme et à la surveillance policière de proximité ont également été organisés.

30. Plusieurs projets ont été réalisés dans le cadre du plan stratégique de la Police nationale visant à améliorer le respect du principe de la responsabilité administrative de la police, notamment un projet consacré à l'élaboration de mécanismes permettant de garantir le respect de la loi et du règlement relatifs à la gestion des finances publiques. D'autres activités en cours ont pour but de renforcer les capacités d'analyse scientifique de la Police nationale afin de renforcer l'efficacité des poursuites pénales, notamment dans le cadre de projets appuyés par la MINUL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Gouvernement suédois. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale a fait des progrès lents, mais réguliers, et établi des contacts avec les entités correspondantes en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Nigéria et en Sierra Leone.

31. La Police nationale a continué d'améliorer son aptitude à faire face aux situations de viol et de violence familiale grâce à l'action de la Section de la protection des femmes et des enfants, qui dispose de 180 agents, dont environ un tiers sont des femmes, déployés dans 52 lieux d'affectation répartis sur l'ensemble du territoire national. Bien que des cours intensifs de formation en cours d'emploi aient permis d'améliorer le traitement des affaires de violence à caractère sexuel et sexiste et leur renvoi par la police devant les tribunaux, l'appareil judiciaire rencontre encore d'énormes difficultés pour traiter ce genre d'affaires.

C. Bureau de l'immigration et de la naturalisation

32. Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation continue de se développer et de bénéficier d'un appui technique et de services de mentorat fournis par la MINUL, ainsi que d'une aide financière apportée par la Suède au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité aux fins de renforcer les capacités dont il dispose dans la zone adjacente à la frontière ivoirienne. Depuis mon rapport spécial en date du 16 avril, aucun progrès n'a cependant été accompli pour réformer cette entité dans son ensemble. Or, cette réforme est nécessaire pour rationaliser l'effectif et l'organisation de cette entité et de mieux en définir le mandat et les fonctions par rapport aux activités des autres services de sécurité et de l'armée. Malgré l'appui que le Gouvernement dit apporter au renforcement de cette entité, compte tenu en particulier des problèmes importants rencontrés aux frontières, les crédits alloués au Bureau ont également été réduits dans le projet de budget de l'État pour 2012/13.

D. Institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

33. L'action visant à élaborer une approche plus intégrée de la justice et de la sécurité au Libéria s'est poursuivie, notamment les activités de sensibilisation du public et les initiatives venant en complément de l'ouverture prévue du pôle pour la justice et la sécurité dont il est question au paragraphe 26 du présent rapport. Continuant par ailleurs d'appuyer l'harmonisation de l'appareil judiciaire et de la justice traditionnelle, la MINUL a également achevé une évaluation du système des tribunaux tribaux, élément souvent négligé du système de justice traditionnelle, et effectué des recherches pour éclairer les décisions pouvant être prises au sujet de l'uniformisation des tribunaux traditionnels. Parallèlement, l'école de droit Louis Arthur Grimes de Monrovia mène des consultations sur l'élaboration d'un programme d'études de droit coutumier. L'Institut de formation judiciaire James A. A. Pierre, qui est l'institution de formation nationale dans le domaine judiciaire, a mis au point un plan stratégique quinquennal, formé des greffiers à l'utilisation d'un nouveau système de tenue des registres, et rédigé un projet de loi qui établirait son statut d'entité officielle. Conformément à son plan stratégique, la Commission de la réforme législative a lancé une campagne de sensibilisation pour informer le public de son rôle, et entrepris des initiatives de renforcement des capacités, notamment des services de mentorat et de formation concernant la tenue des registres, la recherche, l'élaboration de lois et la codification du droit.

34. Malgré ces efforts, l'accès à la justice demeure limité et les actes de violence font rarement l'objet d'un procès, en particulier quand il s'agit de violences sexuelles. De plus, le caractère inadéquat du cadre juridique, l'insuffisance des

capacités humaines et le manque de matériel et d'infrastructures continuent de poser des problèmes considérables.

35. Depuis le début de 2012, 11 évasions de prison ont été signalées. Le fait que près de 80 % des personnes détenues se trouvent en détention provisoire constitue une cause importante de tensions et de surpopulation carcérale et provoque par conséquent des incidents disciplinaires. Une équipe spéciale sur la détention provisoire dirigée par le Gouvernement effectue actuellement une analyse des problèmes structurels de l'appareil judiciaire et cherche les moyens d'y remédier. En février, le Procureur général adjoint et la Police nationale ont signé un mémorandum d'accord visant à améliorer l'efficacité des poursuites, et le nombre de tribunaux d'instance qui organisent des audiences dans le cadre du mécanisme de procédure rapide de la prison centrale de Monrovia, qui est compétent pour juger les détenus arrêtés pour des infractions mineures, est passé de 6 à 10. Quant au projet de 2011 tendant à modifier la loi sur les jurys, il a de nouveau été soumis à l'Assemblée législative. Si elle est adoptée, la loi modifiée aurait pour effet d'élargir la compétence des tribunaux d'instance et de restreindre la catégorie des infractions exigeant des procès devant jury, ce qui permettrait de réduire le temps d'attente.

36. Les travaux de construction du nouvel établissement pénitentiaire, qui accueillera les détenus condamnés du comté de Montserrado, ont pu débuter, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement ayant mobilisé 35 % des fonds nécessaires. Les effectifs des centres pénitentiaires restent faibles dans l'ensemble du pays, et l'absentéisme est un problème répandu. Les écarts de conduite sont fréquemment passés sous silence, même lorsqu'un membre du personnel est soupçonné d'avoir aidé un détenu à s'évader. Les activités de renforcement des capacités se sont toutefois poursuivies, 30 formateurs d'agents pénitentiaires ayant commencé un cours sur les moyens de contrainte non meurtriers et 15 agents des services pénitentiaires étant sur le point d'achever un programme de formation des formateurs portant sur les méthodes de formation en cours d'emploi. Dans le cadre du plan national de santé, les équipes de santé de comté ont étendu leur activité aux prisons, ce qui a permis d'améliorer la qualité des soins dispensés aux détenus.

E. Forces armées

37. Comme indiqué au paragraphe 12 du présent rapport, les forces armées participent depuis la mi-juin à une opération conjointe pour assurer la sécurité à la frontière ivoirienne avec la Police nationale et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Cette initiative, qui a d'abord été planifiée pour une période de 90 jours, est la première grande opération de sécurité menée par l'armée et devrait être pleinement opérationnelle en 2014.

38. Les effectifs des forces armées s'élèvent actuellement à 1 921 personnes, en comptant la section du génie et la police militaire. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial du 16 avril, le taux d'attrition est élevé; l'année dernière, 90 soldats ont cessé leur service, apparemment en raison des conditions de vie difficiles et du mauvais moral qui caractérisent l'armée, problèmes que l'augmentation des crédits prévus au budget 2012/13 au titre des forces armées pourrait contribuer à régler. Le 10 mai, les États-Unis d'Amérique ont officiellement rendu l'arsenal des forces armées au Ministère libérien de la défense. La MINUL continue de surveiller et

d'inspecter l'armement des forces armées, comme suite aux recommandations du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria.

39. La Garde côtière, qui compte 51 hommes, continue de se développer. Depuis la mi-avril, elle a effectué cinq patrouilles maritimes et aériennes conjointes avec la MINUL afin de repérer et de signaler les activités maritimes illégales.

IV. Extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays

A. Autorité de l'État

40. La Présidente a continué de nommer de nouveaux responsables locaux, notamment des superintendants de comté et des superintendants de comté adjoints s'occupant de développement. Cependant, il a fallu plusieurs mois pour rendre effectives certaines nominations, ce qui a paralysé l'administration des comtés concernés, notamment les comtés de Lofa et de Maryland, où les fonctionnaires n'ont été nommés qu'en juin. Moins de la moitié des réunions de coordination qui devaient se tenir en 2012 dans l'ensemble des comtés ont effectivement eu lieu, et un peu plus de la moitié des fonctionnaires qui devaient y participer étaient présents.

41. Certains progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la décentralisation et aux administrations locales, notamment l'achèvement de 5 des 10 études prévues, qui sont destinées à guider l'élaboration d'une loi sur ces administrations. En juillet, 185 chefs traditionnels représentant les 15 comtés ont participé à un débat sur la décentralisation, et y ont approuvé la politique de décentralisation et demandé officiellement à être étroitement associés à sa mise en œuvre.

B. Gouvernance

42. Depuis mars 2009, la Commission de lutte contre la corruption du Libéria a enquêté sur 25 affaires de corruption, dont la plupart concernaient des personnalités de haut rang, et renvoyé six de ces affaires au Ministère de la justice pour qu'elles soient jugées. Aucun procès n'a cependant été mené à terme et aucune condamnation n'a été prononcée jusqu'à maintenant. Un projet de loi portant application d'un code de conduite des fonctionnaires, qui vise à favoriser la transparence, le respect du principe de responsabilité et la bonne gouvernance dans la fonction publique, a été présenté à nouveau au Parlement au mois de mars. Pour l'heure, tous les membres de l'exécutif sont tenus de se conformer aux dispositions du décret n° 38 sur le code de conduite de l'administration promulgué par la Présidente en janvier.

43. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial du 16 avril, le Gouvernement ne tient toujours pas compte des résultats de l'audit des institutions publiques. À ce jour, aucune mesure n'a été prise pour donner suite aux recommandations figurant dans les 45 rapports d'audit établis au cours des trois dernières années par la Commission générale de vérification.

C. Ressources naturelles

44. Les autorités ne se montrent toujours pas déterminées à respecter les normes minimales du Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley. Le Groupe de travail présidentiel sur les diamants n'a tenu aucune réunion depuis un an, et son comité technique s'est réuni début juillet pour la première fois depuis sept mois. La capacité du Gouvernement de surveiller l'extraction des diamants et le commerce, aspect essentiel du système de certification, reste faible, et le réseau de bureaux régionaux de l'Office national du diamant ne dispose pas des moyens qui sont indispensables pour surveiller la circulation des diamants provenant des comtés concernés. L'Agence des États-Unis pour le développement international a indiqué qu'elle mettrait fin au financement accordé au titre de son programme en faveur des droits de propriété et de la production de diamants artisanale mis en place en 2010 afin d'aider le Gouvernement à mieux observer ces normes, dont le non-respect est imputable en partie à un manque de volonté.

45. L'encaissement des recettes provenant du secteur forestier continue de poser un défi important au Gouvernement, auquel les opérateurs commerciaux n'ont versé jusqu'à maintenant qu'une somme estimée à 1,9 million de dollars sur les 25,6 millions qu'ils lui doivent. Les communautés vivant dans les zones de concession, qui ont le droit, en vertu de la législation applicable, de percevoir 30 % des frais de location versés par les sociétés forestières concessionnaires, ont commencé à collaborer avec le Gouvernement pour régler ce problème et ont laissé entendre qu'elles pourraient perturber les activités d'exploitation forestière si elles ne recevaient pas leur dû d'ici au mois de septembre. Le Gouvernement continue de concéder de grandes zones forestières aux opérateurs commerciaux en leur octroyant des permis d'exploitation, dont le respect n'est garanti que par des mécanismes peu efficaces et qui ne comportent que des obligations financières et sociales peu contraignantes.

46. Les tensions se sont légèrement relâchées dans certaines régions entre les communautés et les sociétés concessionnaires productrices de caoutchouc et d'huile de palme, le Gouvernement ayant engagé un dialogue constructif sur les questions posant problème, notamment les droits des communautés, la propriété foncière et les autres moyens de subsistance accessibles aux personnes qui vivent d'activités illicites dans les zones de plantations. La mise en place d'un comité interministériel dirigé par la Commission foncière a permis d'améliorer la communication entre les communautés touchées, les chefs traditionnels et les sociétés concessionnaires des plantations Sime Darby, Maryland Oil Palm et Cavalla Rubber. Bien que ces interventions ponctuelles soient utiles, les résultats acquis ne pourront être pérennisés qu'au moyen de règlements et mécanismes de surveillance permanents.

V. Questions transversales

A. Intégration des organismes des Nations Unies

47. L'application de l'initiative Unité d'action des Nations Unies s'est poursuivie avec la création, au mois de mars, d'un comité directeur mixte composé de représentants du Gouvernement, des organismes des Nations Unies et des

partenaires de développement. D'ici à la fin de 2012, ce comité devrait valider le programme correspondant, qui comprend le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2013-2017, ainsi qu'un plan d'action assorti de prévisions de dépenses. Le processus de validation s'appuiera sur les résultats d'un examen technique destiné à évaluer la mesure dans laquelle le plan d'action promeut le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité des sexes. En outre, un plan de gestion du changement sur cinq ans a été établi compte tenu des exigences liées à la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et au transfert des attributions de la MINUL en vue d'harmoniser le fonctionnement des services qui s'occupent de domaines clefs, notamment les voyages, la gestion des ressources humaines, les achats et l'informatique.

48. Depuis mon rapport spécial du 16 avril, les organismes des Nations Unies présents au Libéria ont dressé la liste des activités civiles menées par la MINUL à l'appui du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies, et cette dernière a mené à bien son évaluation des capacités.

B. Information

49. La MINUL a coopéré avec le Gouvernement et l'ONUCI à la promotion des mesures prises en vue de renforcer la sécurité des frontières. Les services de communication des Nations Unies au Libéria et en Côte d'Ivoire ont établi une stratégie conjointe de communication sur les questions transfrontières.

C. Égalité des sexes

50. Au cours de la période considérée et avec l'appui des organismes des Nations Unies et des partenaires locaux, le Gouvernement libérien a lancé des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer le pouvoir d'action des femmes, parmi lesquelles la création, par les Ministères de la justice et de la condition féminine, d'un groupe de travail chargé d'élaborer une loi contre la violence familiale. Le Ministère de la condition féminine et du développement a proposé que le pourcentage minimum de femmes dans les institutions de sécurité passe de 20 %, le pourcentage actuel, à 33 % dans la deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il s'est par ailleurs fermement engagé à appliquer sa nouvelle stratégie visant à recruter, retenir et promouvoir des femmes dans les institutions du secteur de la sécurité. En outre, des parlementaires et plusieurs ministères et organisations non gouvernementales ont lancé des initiatives visant à ce que le budget tienne davantage compte des besoins particuliers des femmes et à renforcer la contribution de celles-ci à l'élaboration des documents budgétaires. Entre autres changements positifs, on citera l'agrandissement de l'équipe de la Commission électorale nationale chargée des questions concernant l'égalité des sexes, dont les effectifs sont passés de une à cinq personnes.

D. VIH/sida

51. La MINUL a continué d'organiser des programmes de sensibilisation obligatoires à l'intention de l'ensemble des forces de maintien de la paix et de proposer à celles-ci des services de dépistage volontaire du VIH et des activités de

communication pour le changement de comportement. Depuis le début de l'année, 2 316 membres du personnel de maintien de la paix et 609 jeunes dans six villages près des lieux de déploiement de la Mission ont bénéficié de ces programmes et activités.

E. Déontologie et discipline

52. La MINUL a continué de veiller au respect de sa politique de tolérance zéro pour l'exploitation et les violences sexuelles, notamment en dispensant des formations à toutes les catégories de personnel, en procédant à des contrôles ponctuels dans les établissements interdits, en effectuant des missions d'évaluation des risques dans les installations militaires et en menant une campagne d'information au niveau local en vue de sensibiliser les chefs religieux et les jeunes. Des efforts concertés ont en outre été déployés pour promouvoir la mise en œuvre continue de la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelle commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté. Depuis le début de 2012, sept plaintes pour faute grave ont été déposées contre des membres du personnel de maintien de la paix, dont trois pour exploitation et violences sexuelles, ce qui représente une diminution de 12 % par rapport à la même période l'année dernière.

F. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

53. La criminalité et les accidents de la route ont continué de compromettre la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, surtout à Monrovia. Depuis le début de 2012, on a signalé un vol à main armée contre un membre du personnel de Nations Unies, auquel il faut ajouter 21 infractions n'impliquant pas l'utilisation d'une arme, notamment des cambriolages, des vols (de deux armes) et vols qualifiés et des agressions. Un fonctionnaire recruté sur le plan international, quatre fonctionnaires recrutés sur le plan national, trois militaires et un policier sont morts par balle ou des suites d'un accident ou d'une maladie.

VI. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Composante militaire

54. L'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUL est de 7 952 hommes, qui sont répartis entre le quartier général de la Mission à Monrovia, six bataillons d'infanterie déployés dans deux secteurs, une force d'intervention rapide de la taille d'un bataillon basée à Monrovia et deux bases opérationnelles avancées situées près des routes menant aux frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée.

55. Aux paragraphes 48 à 51 de mon rapport spécial du 16 avril, j'ai proposé d'apporter des modifications à la composante militaire de la MINUL, sur la base d'une évaluation des menaces actuelles et futures au Libéria, dont aucune n'est de nature militaire. J'ai notamment recommandé de rapatrier en trois phases, entre août 2012 et juillet 2015, environ 4 200 soldats, ce qui laisserait à la Mission des effectifs militaires de l'ordre de 3 750 hommes, y compris des bataillons des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les

éléments habilitants nécessaires. Une unité du génie comprenant 258 hommes a été rapatriée en juillet. Les rapatriements suivants se feront par phase, sous réserve de l'autorisation du Conseil de sécurité et compte tenu de l'évolution de la situation, qui continuera d'être examinée de près.

56. La MINUL et l'ONUCI ont continué de s'appuyer un soutien mutuel, grâce à l'établissement d'accords de coopération intermissions, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et au renforcement des activités conjointes et coordonnées, ainsi qu'il est détaillé au paragraphe 17 du présent rapport. Dans le même temps et dans le droit fil des dispositions de la résolution 2062 (2012) du 26 juillet 2012, par laquelle le Conseil a approuvé, avec prise d'effet immédiat, ma recommandation tendant à transférer à l'ONUCI les trois hélicoptères armés actuellement attribués à la MINUL, qui seront utilisés en Côte d'Ivoire et au Libéria le long de la frontière qui sépare les deux pays et au-delà, les deux missions ont continué de partager ces hélicoptères dans le cadre d'un accord de coopération spécial.

B. Composante de police

57. Au 1^{er} août, l'effectif de la composante de police de la MINUL s'élevait à 1 358 hommes (pour un maximum autorisé de 1 375 hommes), dont 470 conseillers pour les questions de police, 843 policiers appartenant à sept unités de police constituées, 16 conseillers pour les questions d'immigration et 29 gardiens de prison. La composante de police compte 176 femmes. Trois unités de police constituées sont déployées à Monrovia et une unité est déployée dans chacun des comtés suivants : Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh et Lofa.

58. Au paragraphe 53 de mon rapport spécial du 16 avril, j'ai recommandé d'ajouter, en cas de besoin au cours des trois prochaines années, jusqu'à trois unités de police constituées à celles dont disposait déjà la MINUL afin de renforcer la confiance et d'atténuer les effets de tout vide sécuritaire découlant du retrait des soldats de la MINUL, compte tenu de la capacité limitée de la Police nationale en matière de lutte antiémeute. Les besoins précis seraient déterminés en fonction de l'évolution de la situation.

59. Durant la période à l'examen, la Police des Nations Unies a continué de renforcer les capacités institutionnelles de la Police nationale et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, notamment en menant des projets visant à accroître les moyens dont ces institutions disposaient dans les domaines opérationnel, administratif et des enquêtes. On a aidé la Police nationale à renforcer ses capacités en matière de formation, y compris la formation de base, la formation en cours d'emploi et sur le terrain et la formation spécialisée. Elle a également fourni des conseils opérationnels sur la sécurité des frontières au personnel des services de sécurité, dont les membres du Groupe d'intervention d'urgence en poste dans les comtés frontaliers. La MINUL a en outre recruté des spécialistes afin d'être mieux en mesure d'aider et d'encadrer les forces de police.

C. Transfert des responsabilités en matière de sécurité

60. Le Gouvernement libérien et la MINUL ont commencé à planifier la prochaine phase du retrait des troupes de la Mission, conformément à la stratégie de transfert

progressif des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales proposée dans mon rapport spécial du 16 avril. Le groupe de travail conjoint créé par la MINUL et le Gouvernement libérien pour établir un plan de transition a commencé à examiner l'ordre dans lequel les installations militaires de la MINUL seraient fermées entre octobre 2012 et juin 2015, et la marche à suivre pour informer le Gouvernement à l'avance de toute modification dans la constitution de la MINUL a été définie. Les priorités de sécurité nationale arrêtées par le Gouvernement ont été prises en considération dans le processus de planification. Du 1^{er} au 3 août, la MINUL et le Gouvernement ont tenu un atelier de planification à Monrovia en vue d'établir un plan détaillé permettant d'orienter le transfert des responsabilités en matière de sécurité et d'en mesurer les progrès. Les débats ont porté sur la prise en charge du processus de transition par le Libéria, la mise en place des mécanismes de contrôle civil voulus, la nécessité de lancer une campagne d'information pour communiquer avec les populations locales et la transparence et la responsabilisation financières. L'atelier, animé par Conflict Prevention and Peace Forum, a rassemblé des représentants du Gouvernement, des organismes des Nations Unies, de la société civile et de la communauté de donateurs ainsi que certains experts choisis.

VII. Questions financières

61. Par sa résolution 66/275, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 496,4 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, contre un crédit de 525,6 millions de dollars approuvé pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

62. Au 26 juillet 2012, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUL s'élevaient à 142,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour la totalité des opérations de maintien de la paix se chiffrait à la même date à 3 080,2 millions de dollars.

63. Au 30 juin 2012, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées avoisinaient les 36,5 millions de dollars. Les dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ont été entièrement remboursées pour la période qui s'est terminée au 31 mai 2012 et les dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents ont été partiellement remboursées pour la période allant jusqu'au 31 mars 2012, conformément à l'échéancier trimestriel.

64. Au 1^{er} juillet 2012, l'effectif civil de la Mission comptait 1 667 personnes (pour un maximum autorisé de 1 821 personnes), dont 25 % de femmes. Sur les 257 fonctionnaires des services organiques, on comptait 41 % de femmes, contre 21,5 % parmi les 1 410 membres du personnel administratif.

VIII. Observations

65. Le peuple et le Gouvernement libériens continuent d'avancer sur la voie du relèvement. Au cours des six années qui se sont écoulées depuis les premières élections démocratiques organisées postconflit, le budget de l'État a

considérablement augmenté, ce qui a permis d'engager plusieurs réformes et autres processus majeurs et donné au Gouvernement les moyens de fournir certains services essentiels aux citoyens. Je salue les efforts considérables déployés pour transformer le pays. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour mettre fin aux injustices dont certains sont victimes depuis toujours et faire en sorte que tous les Libériens puissent bénéficier des progrès réalisés par leur pays vers la stabilité, la démocratie et le développement. Il faudra nécessairement mener des réformes visant à élargir l'espace politique, à permettre une participation sans exclusive et à promouvoir l'équité, la transparence et l'application du principe de responsabilité afin que tous les Libériens aient voix au chapitre dans l'avenir de leur pays. Consolider la démocratie encore fragile en renforçant les liens et la confiance entre l'État et les citoyens nécessitera un engagement politique fort et une grande détermination, en premier lieu de la part de la Présidente et de son gouvernement.

66. Le processus de paix en cours au Libéria devrait être axé sur une véritable réconciliation nationale marquée par la cohérence. Le peuple libérien doit pouvoir donner son avis sur la manière dont il convient de gérer chacun des aspects de la réconciliation, c'est pourquoi je me félicite des consultations entre des hommes politiques et des citoyens qui seront bientôt organisées en vue de débattre du plan d'action pour la réconciliation nationale. J'encourage tous les Libériens à y participer.

67. Nonobstant les difficultés qu'elle ne manquera pas de présenter, la réforme complète de la Constitution est indispensable si l'on veut obtenir la réconciliation nationale et remédier à bon nombre des injustices et des déséquilibres structurels qui continuent de compromettre la stabilité du Libéria. La décentralisation, notamment, permettrait à tous les Libériens d'avoir accès aux services de manière équitable et de prendre part aux décisions qui les concernent. J'encourage les parties intéressées à entamer un véritable processus de dialogue et d'éducation civiques afin que le peuple libérien prenne conscience de l'enjeu des réformes et fasse entendre sa voix. J'espère que de grands progrès seront réalisés vers la réforme constitutionnelle au cours des prochains mois.

68. Je demeure profondément attristé par la mort des sept soldats de la paix tués le 8 juin en Côte d'Ivoire près de la frontière avec le Libéria. D'autre part, je suis gravement préoccupé par l'instabilité qui continue de régner le long de cette frontière, et notamment par les attaques menées contre des citoyens ivoiriens et la destruction de leurs maisons. J'appelle les Gouvernements libérien et ivoirien à enquêter sur tout acte de violence et à en punir les auteurs. Je tiens également à rappeler à ces gouvernements qu'ils sont tenus, en vertu de leurs obligations internationales, de respecter les droits et protections dont bénéficient tous les citoyens, y compris les garanties d'une procédure régulière.

69. Je salue les mesures prises par le Libéria et la Côte d'Ivoire en vue de renforcer la sécurité de leur côté respectif de la frontière, dont l'accord conclu à l'issue de la réunion quadripartite qui s'est tenue à Abidjan au mois de juin, et encourage les gouvernements des deux pays à continuer d'œuvrer avec la même détermination à l'élaboration d'une stratégie globale conjointe visant à rétablir la sécurité dans les régions frontalières. Les mouvements transfrontaliers d'éléments armés, le trafic et la criminalité organisée ne menacent pas seulement le Libéria et la Côte d'Ivoire, mais toute la région de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi je me félicite des efforts actuellement déployés en vue d'élaborer une stratégie sous-

régionale de lutte contre ces fléaux et salue les initiatives prises à cet égard par les dirigeants ouest-africains sous les auspices, notamment, de l'Union du fleuve Mano, dirigée par la Présidente du Libéria, et de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, dirigée par le Président de la Côte d'Ivoire. L'Organisation des Nations Unies reste fermement déterminée à appuyer les initiatives de ce type prises par les organisations et les gouvernements de la région.

70. L'adoption de mesures de sécurité ne suffira pas à elle seule à instaurer une stabilité durable. Je tiens donc à souligner à quel point il est important de mettre l'accent sur la réconciliation, la création d'un climat de confiance, le développement et le renforcement de l'autorité publique dans les régions frontalières. Les populations locales gagneraient à être encouragées à exprimer leurs doléances de manière constructive et non violente. À cet égard, j'accueille avec satisfaction les propositions visant à réunir dans les mois à venir des chefs et des anciens de chaque côté de la frontière. L'ONUCI, la MINUL et les équipes de pays des Nations Unies dans chacun des deux pays sont disposées à appuyer toute stratégie régionale et nationale complémentaire visant à rétablir la sécurité, à renforcer l'autorité publique et à promouvoir la réconciliation et le développement.

71. Il faut que le Libéria continue de créer des institutions nationales, y compris des institutions de sécurité, capables de garantir entre autres la stabilité, le respect de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays et le bon fonctionnement du système de justice pénale. En ce qui concerne le transfert des responsabilités en matière de sécurité, j'ai proposé, dans mon rapport du 16 avril, une stratégie de transfert des attributions de la MINUL aux autorités nationales qui a été approuvée par le Gouvernement libérien et prévoit une transition progressive par phases. Comme les représentants du Gouvernement et de la société civile l'ont fait observer à l'atelier conjoint de transition, la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle et la décentralisation sont le préalable à la stabilité à long terme du Libéria. Je réitère donc la recommandation que j'ai formulée dans mon rapport spécial selon laquelle la MINUL devrait être spécifiquement chargée d'aider le peuple et le Gouvernement libériens à réaliser les priorités définies, tout en renforçant l'appui apporté à la réforme du secteur de la sécurité et des moyens permettant d'assurer le respect de l'état de droit.

72. Si l'on veut garantir la stabilité à long terme, le secteur national de la sécurité doit être capable de remédier à tout vide sécuritaire, être doté de mécanismes de contrôle efficaces et bénéficier de la confiance de la population. Il convient pour cela de mener une action concertée visant à renforcer les capacités de la Police nationale sur les plans tant qualitatif que quantitatif. De surcroît, compte tenu de l'importance qu'il y a à assurer la sécurité des frontières, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation devra recevoir toute l'aide dont il a besoin pour procéder à une réforme structurelle. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement libérien devra savoir imposer le changement de manière coordonnée et apporter l'appui voulu, notamment sur le plan financier. J'encourage donc le Gouvernement à faire le nécessaire pour dégager, dans son projet de budget pour 2012/13, des ressources supplémentaires aux fins du renforcement des services de police et d'immigration. Dans le même temps, j'encourage les partenaires internationaux à fournir un appui accru, directement ou par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité, afin que les efforts considérables déjà investis dans le rétablissement de la paix au Libéria soient consolidés et que leurs résultats soient pérennisés.

73. Il est par ailleurs indispensable de mettre la sécurité et la justice à la portée de la population, et je me félicite donc des progrès accomplis dans la construction du premier pôle pour la justice et la sécurité à Gbarnga, dans le comté de Bong. J'espère que ce pôle deviendra opérationnel dans les prochains mois et j'encourage le Gouvernement à le doter du personnel, du matériel et des fonds nécessaires et à mener une campagne d'information et de communication afin d'expliquer au public comment avoir recours à ses services. La MINUL et ses partenaires observeront ses activités afin d'en tirer des enseignements qui seront mis à profit lors de la création d'autres pôles, le cas échéant.

74. Dans mon rapport spécial du 16 avril, j'ai présenté des recommandations concernant la prochaine phase du retrait de la MINUL. J'ai notamment proposé de rapatrier en trois phases, entre 2012 et 2015, quelque 4 200 soldats, ce qui laisserait à la Mission un effectif d'environ 3 750 hommes. J'ai également recommandé que la Mission soit autorisée à conserver son effectif actuel de 498 conseillers et 845 agents répartis en sept unités de police constituées et à ajouter jusqu'à trois unités supplémentaires, en cas de besoin, au cours des trois prochaines années. Je prie donc le Conseil de sécurité d'approuver les recommandations formulées dans mon rapport spécial et de proroger le mandat de la MINUL pour une période d'un an allant jusqu'au 30 septembre 2013.

75. Pour conclure, je voudrais souhaiter la bienvenue à ma nouvelle Représentante spéciale pour le Libéria, Karin Landgren, qui a pris ses fonctions en juillet, et exprimer mes sincères remerciements à Moustapha Soumaré pour la compétence avec laquelle il a rempli pendant ces six mois difficiles le rôle de Représentant spécial par intérim. Je tiens à remercier également le personnel en civil et en uniforme de la MINUL pour sa contribution à la consolidation de la paix au Libéria, ainsi que tous les pays qui fournissent des contingents et des unités de police, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le bassin du Mano, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales libériennes et internationales de leur engagement et leur contribution en faveur de la paix et du développement au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police

(Au 1^{er} août 2012)

Pays	Composante militaire				Unités de police constituées	Police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total		
Allemagne	0	0	0	0		5
Argentine	0	0	0	0		13
Bangladesh	11	7	1 383	1 401		16
Bénin	2	1	0	3		0
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3		0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0		9
Brésil	2	2	0	4		0
Bulgarie	2	0	0	2		0
Chine	2	6	558	566		18
Croatie	0	2	0	2		0
Danemark	3	2	0	5		0
Égypte	7	0	0	7		5
El Salvador	2	0	0	2		1
Équateur	2	1	0	3		0
États-Unis d'Amérique	4	6	0	10		15
Éthiopie	9	5	0	14		0
Fédération de Russie	4	0	0	4		7
Fidji	0	0	0	0		30
Finlande	0	2	0	2		0
France	0	2	0	2		0
Gambie	3	0	0	3		21
Ghana	9	8	699	716		18
Inde	0	0	0	0	244	5
Indonésie	1	0	0	1		0
Jamaïque	0	0	0	0		0
Jordanie	4	5	115	124	239	10
Kenya	0	0	0	0		23
Kirghizistan	3	0	0	3		2
Malaisie	6	0	0	6		0
Mali	1	0	0	1		0
Mongolie	0	0	0	0		0
Monténégro	2	0	0	2		0
Namibie	1	3	0	4		3
Népal	2	3	15	20	240	7
Niger	2	0	0	2		0
Nigéria	12	8	1 550	1 570	120	14
Norvège	0	0	0	0		9
Ouganda	0	0	0	0		17
Pakistan	7	10	2 702	2 719		19

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>		
Paraguay	2	1	0	3		0
Pérou	2	2	0	4		0
Philippines	2	1	114	117		41
Pologne	2	0	0	2		3
République de Corée	1	1	0	2		0
République de Moldova	2	0	0	2		0
République tchèque	0	0	0	0		4
Roumanie	2	0	0	2		0
Rwanda	0	0	0	0		10
Samoa	0	0	0	0		0
Sénégal	1	3	0	4		0
Serbie	4	0	0	4		6
Sri Lanka	0	0	0	0		14
Suède	0	0	0	0		18
Suisse	0	0	0	0		3
Togo	2	1	0	3		0
Turquie	0	0	0	0		27
Ukraine	2	2	274	278		20
Uruguay	0	0	0	0		4
Yémen	0	1	0	1		4
Zambie	3	0	0	3		19
Zimbabwe	1	0	0	1		30
Total	133	86	7 410	7 629	843	470

